

UNION EUROPÉENNE – AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT

BRUXELLES, LE 4 MARS 2008

DOCUMENT FINAL DES

CO-PRÉSIDENCES

La première conférence ministérielle sur l'environnement, entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes, s'est tenue le 4 mars 2008, à Bruxelles, conformément au mandat des chefs d'État et de gouvernement UE-ALC donné à l'occasion du 4^e sommet UE-ALC qui s'est déroulé à Vienne, en mai 2006, et où il a été convenu de lancer un dialogue au niveau politique afin d'échanger des opinions sur les questions environnementales d'intérêt commun.

Pour l'Europe comme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la croissance économique et la prospérité à long terme dépendent de la capacité à assurer un développement durable, à réduire la pauvreté, à protéger l'environnement et à gérer les ressources naturelles de manière rigoureuse.

La conférence ministérielle a rassemblé des ministres de l'environnement et des hauts fonctionnaires de l'UE, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et a permis un échange d'opinions entre les deux régions sur des domaines d'intérêt partagé en vue d'une éventuelle action commune à venir.

Ces domaines ont été classés par la conférence ministérielle en trois grands ensembles thématiques dont les ministres ont discuté sans préjudice de la détermination d'autres thèmes futurs pour une éventuelle action commune. Ils sont proposés comme contribution pour le 5^e sommet UE-ALC de Lima, lequel est considéré comme une opportunité majeure pour encourager le dialogue birégional et la coopération sur ces thèmes.

1. Changement climatique: adaptation/atténuation.
2. Changement climatique: énergie durable/technologies énergétiques.
3. Biodiversité / déforestation.

Les expériences prometteuses et les actions en cours dans ces domaines ont été présentées lors de la conférence et ont permis un échange constructif ainsi que des interactions entre les participants UE et ALC.

Changement climatique : atténuation et adaptation

Les ministres ont reconnu qu'il était urgent de faire face au changement climatique et de réduire ultérieurement les émissions mondiales pour réaliser le dernier objectif de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. La réunion ministérielle a souligné que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) considérait l'Amérique latine et les Caraïbes comme les principales victimes des conséquences du changement climatique de ces dernières décennies. En outre, bien que certains pays aient tenté de s'adapter, l'efficacité des efforts mis en oeuvre a été réduite par, entre autres, le manque d'information élémentaire et de systèmes d'observation et de surveillance; l'insuffisance du développement des capacités et le déficit de cadres politique, institutionnel et technologique; la faiblesse des revenus; l'implantation dans des zones vulnérables. Par ailleurs, la conférence a fait valoir que pour que les efforts soient efficaces, il fallait qu'ils soient encadrés par une action concertée au niveau multilatéral et basée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées qui garantisse réellement les efforts visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

La réunion a salué les résultats de la 13^e session de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et la 3^e session des parties au protocole de Kyoto (COP/MOP3) qui se sont tenues à Bali, en décembre 2007. Elle a réitéré la détermination des pays des deux régions à parvenir à un accord mondial d'ici la fin de 2009 sur la base de la feuille de route de Bali. La réunion a insisté sur le fait qu'il était essentiel que cet accord contienne des engagements contraignants afin que tous les pays développés réduisent considérablement leurs émissions en terme absolu et que les pays en voie de développement mettent en oeuvre des actions d'atténuation.

Les ministres se sont également réjouis des engagements récents et ambitieux de l'UE visant à lutter contre le changement climatique et à promouvoir les énergies renouvelables.

Les ministres ont souligné l'importance de la décision de l'UE d'établir une alliance mondiale pour aider les pays en développement les plus touchés par

le changement climatique, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Cette alliance détermine un cadre politique pour une action commune visant à intégrer le changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Les ministres ont fait valoir la nécessité de promouvoir des actions d'adaptation pragmatiques dans les pays ALC afin d'améliorer la capacité d'adaptation de ces derniers à faire face aux conséquences négatives du changement climatique, notamment une gestion et une prévention plus efficaces des risques de catastrophe.

En ce qui concerne l'atténuation, et dans le contexte du développement durable, la conférence a souligné l'intérêt commun des deux régions à réduire l'intensité énergétique et carbonique de leur économie respective. Les synergies entre l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ce phénomène et la biodiversité ont été mises en évidence.

La réunion a également souligné l'importance des actions visant à renforcer le développement et le transfert technologiques ainsi que l'octroi de financement et les investissements en vue de soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation.

Les recommandations suivantes ont émergé des discussions portant sur cet ensemble thématique:

- Renforcer la coopération entre les deux régions dans le cadre des négociations de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique afin de mettre en place une coalition solide pour parvenir à un accord mondial à Copenhague, en 2009, tout en respectant le principe de la responsabilité commune mais différenciée.
- Donner la priorité à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce phénomène dans la coopération au développement.
- Sensibiliser au coût de l'inaction dans ce domaine en soutenant des études régionales et nationales sur les effets économiques du changement climatique.
- Considérer les approches politiques et les incitations positives en ce qui concerne les questions telles que la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, le rôle de

la conservation et de la gestion durable des forêts et la consolidation des stocks de carbone forestiers.

- Examiner encore les possibilités visant à éviter la déforestation et à mettre en place des approches sectorielles pour réduire les émissions.
- Renforcer la coopération relative au mécanisme pour un développement propre (MDP).
- Améliorer le déploiement, le transfert et l'usage approprié des technologies et développer des mécanismes de financement novateurs.
- Étudier ensemble l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène au niveau régional.
- Envisager différentes manières d'améliorer les systèmes d'alerte rapide et d'augmenter le niveau de préparation aux catastrophes climatiques.
- Prendre en considération le fait que le changement climatique n'est pas seulement une préoccupation environnementale mais qu'il soulève également des questions relatives à l'éthique, à la culture et à la sécurité.

Changement climatique: énergie durable/ technologies énergétiques

Les ministres ont souligné la nécessité de diversifier les ressources d'énergie, de renforcer l'efficacité énergétique, de promouvoir les énergies renouvelables et à faible teneur en carbone, et d'améliorer l'accès à des sources d'énergie plus durables pour le plus grand nombre de citoyens. La coopération est nécessaire dans ces domaines. Les circonstances régionales et nationales devraient être prises en compte.

L'intensification de la coopération et des efforts de recherche communs, y compris la diffusion et le transfert de technologies écologiques entre l'UE et les pays ALC est d'une importance capitale.

Les ministres ont discuté de la nécessité d'élargir le marché international du carbone, notamment en améliorant et en renforçant l'utilisation du mécanisme pour un développement propre.

Les recommandations suivantes ont émergé des discussions portant sur cet ensemble thématique:

- Renforcer la coopération mutuelle pour promouvoir la diversification du bouquet énergétique, en particulier le développement de la production d'énergies durables telles que les énergies renouvelables.
- Encourager les processus de production durables et le commerce de biens et de services énergétiquement efficaces.
- Développer et étendre les opportunités d'utilisation, par les deux régions, des mécanismes flexibles.
- Entreprendre des activités de recherche communes dans le domaine des technologies écologiques.
- Stimuler le transfert de technologie et mettre en place un environnement favorable pour attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie durable.
- Améliorer l'accès à l'énergie et explorer les opportunités d'interconnexion des grands réseaux.

Biodiversité/déforestation

Les ministres de l'UE et des pays ALC ont également reconnu qu'il était tout aussi important de coopérer pour ralentir substantiellement le taux de perte de biodiversité au niveau mondial, national et régional. Ils ont constaté qu'il était nécessaire de rechercher un équilibre plus viable entre le développement socio-économique et la conservation et l'utilisation durable de la nature.

Les ministres ont réitéré qu'ils étaient fermement engagés à soutenir le travail en cours dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, laquelle constitue un instrument capital pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation.

Les ministres ont noté que lors du sommet mondial sur le développement durable de 2002, la communauté internationale s'était engagée à réduire de manière significative le taux actuel de perte de biodiversité d'ici à 2010. Ils ont confirmé que le rythme et l'étendue de la perte de biodiversité restaient alarmants et inacceptables, que l'objectif 2010 était toujours une priorité partagée par les pays ALC et l'UE, et qu'il était essentiel de réaliser des progrès décisifs sur l'utilisation viable de la diversité biologique au niveau mondial afin d'assurer un développement durable et éradiquer la pauvreté.

Les ministres ont réitéré qu'il était nécessaire de finaliser, d'ici à 2010, l'élaboration et la négociation d'un régime international d'accès aux ressources génétiques et le partage équitable et juste des avantages issus de l'utilisation de ces ressources.

Les ministres ont noté l'importance de la 9^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Bonn, en Allemagne, au mois de mai, et qui constitue une étape importante vers la réalisation de l'objectif relatif à la biodiversité à l'horizon 2010.

Les ministres ont reconnu l'interdépendance de la biodiversité et du changement climatique, et ils ont souligné la nécessité d'améliorer les synergies et la coopération entre les politiques et les actions visant à réduire la perte de biodiversité d'une part, et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène de l'autre. Dans ce contexte, ils ont constaté qu'il était important de promouvoir la gestion durable des forêts et de renforcer les mesures en vue de réduire les émissions générées par la déforestation et la dégradation des forêts.

Les recommandations suivantes ont émergé des discussions portant sur cet ensemble thématique:

- Renforcer la coopération pour améliorer le développement des capacités, transférer la technologie, mettre en oeuvre des stratégies et des plans d'action sur la biodiversité au niveau national, développer des mécanismes simplifiés de financement, améliorer l'éducation, accroître la sensibilisation et consolider l'économie des communautés indigènes et locales.
- Renforcer les efforts visant à promouvoir la gestion durable des forêts et à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.

- Consolider les synergies et la coopération entre les politiques et les mesures concernant la biodiversité et le changement climatique.
- Développer l'engagement des communautés indigènes et locales dans la mise en œuvre des politiques relatives à la biodiversité.
- Reconnaître la valeur économique de la biodiversité, renforcer, à ce titre, la coopération avec le secteur privé et la communauté économique et promouvoir les compensations de biodiversité et les paiements pour les services écosystémiques.
- Obtenir des résultats ambitieux lors de la 9^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, en particulier, des progrès significatifs dans l'élaboration et la négociation d'un régime international d'accès aux ressources génétiques et d'un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation de ces ressources, en favorisant l'établissement de réseaux de zones protégées, notamment à travers l'adoption de critères écologiques permettant d'identifier les zones vulnérables nécessitant une protection, en préservant et en exploitant la forêt et la biodiversité agricole de façon durable, en renforçant les avantages communs et les synergies entre les politiques relatives à la biodiversité et les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène, et en mobilisant les ressources financières, y compris à travers la participation à l'initiative web Life.
- Renforcer la coopération pour la conservation et la gestion durable des forêts, la surveillance et le contrôle.
- Améliorer la coopération pour l'établissement et la sauvegarde des zones protégées.

Étant donné les enjeux identifiés lors de la conférence ministérielle, les ministres de l'UE et des pays ALC ont convenu de définir ensemble plusieurs actions coordonnées qui pourraient faire avancer le programme commun tel que discuté pendant la réunion. L'objectif serait de déterminer des domaines de coopération pratique afin de maximiser les synergies et de faire progresser le programme d'action commun sur le changement

climatique, les énergies renouvelables et la biodiversité ainsi que les questions environnementales d'intérêt commun.

La réunion ministériel UE-ALC a, en outre, noté avec satisfaction la décision, prise lors de la préparation du 5^e sommet UE-ALC, d'inclure au titre de l'un de ses deux thèmes à l'ordre du jour : « le développement durable : environnement, changement climatique, énergie ». Le résultat de ce sommet devrait apporter une contribution majeure pour la coopération et le partenariat sur ces questions au niveau birégional.